#

# Appel à candidature 2019

# « Services de Soins Infirmiers à Domicile (SSIAD) et Services Polyvalents d’Aide et de Soins à Domicile (SPASAD)

# engagés en démocratie en santé »

1. **Contexte de l’appel à candidature**

Le Projet Régional de Santé 2018-2022[[1]](#footnote-1), dans le thème « place et droits des usagers », considérant l’engagement des usagers-patients à tous les niveaux du système de santé comme un levier essentiel pour l’amélioration de celui-ci, attend une implication toujours plus importante de la représentation des usagers dans toutes les structures où elle est règlementaire mais aussi une extension au sein des structures où elle n’est pas obligatoire ou bien complexe à mettre en œuvre.

Pour favoriser cette implication le fonds d’intervention régional (FIR), dont l’une des missions est de développer la démocratie sanitaire, sera mobilisé. C’est ainsi que sur l’enveloppe 2019, l’ARS Occitanie a décidé de favoriser et soutenir financièrement des initiatives dans la prise en charge et le maintien à domicile susceptibles de répondre aux objectifs définis ci-après.

Les projets soutenus seront mis en œuvre dans la région Occitanie.

1. **Objet de l’appel à candidature**

L’objectif de cet appel est d’impulser et de soutenir le développement des initiatives prises par les SSIAD ou SPASAD en Occitanie visant à favoriser **l’expression des usagers et/ou des aidants et la prise en compte de leur parole** ainsi que la mise en œuvre de **pistes d’amélioration de l’organisation des soins** qui en découlent.

1. **Périmètre de l’appel à candidature**

***III.a* *Les orientations prioritaires***

Les axes thématiques suivants, qui ne sont pas exhaustifs, seront privilégiés :

* Développement de l’autonomie, du pouvoir d’agir individuel et collectif : accompagnement par les pairs, promotion de la personne de confiance, directives anticipées…
* Amélioration de la qualité des échanges et des pratiques des professionnels et des usagers : adaptation des outils aux différents publics, formation des professionnels à l’écoute, l’accueil, l’orientation de personnes vulnérables...
* Soutien et développement des modalités de mobilisation des usagers : CVS, recueil de la parole, de la satisfaction, création d’espaces d’échanges entre intervenants de santé et usagers et pérennisation d’une organisation lisible par tous.

***III.b Les promoteurs éligibles***

SSIAD ou SPASAD publics ou privés à but lucratif ou non lucratif

***III.c Nature des candidatures pouvant être retenues***

Tout projet visant à promouvoir les droits des patients individuels et collectifs est susceptible d’être retenu dans la mesure où il a un caractère innovant.

L’implication des usagers dans les projets présentés est obligatoire et conditionnera la recevabilité des candidatures. Les modalités de cette co-construction pouvant prendre des formes variées  devront être clairement explicitées dans la réponse à l’appel à candidatures.

Les projets peuvent être **déjà réalisés, en cours de réalisation ou à l’état de conception**.

Les projets doivent d’emblée prévoir des modalités d’évaluation.

Les projets ne doivent pas être de nature commerciale.

1. **Critères de sélection**

Seront priorisés les projets innovants, méthodologiquement rigoureux et dont les modalités d’évaluation de l’impact sont prévues.

En plus de l’adéquation aux objectifs énoncés en amont, le choix portera préférentiellement sur les projets respectant au mieux les critères suivants :

* Co-construction avec les usagers
* Caractère innovant : le projet doit apporter une réelle nouveauté en matière de mise en œuvre de la démocratie en santé, ou au minimum apporter une nouvelle dimension à des actions antérieures.
* Rigueur méthodologique : le projet devra présenter clairement ses finalités et apports à la démocratie en santé, proposer une méthode de réalisation permettant des garanties réelles de résultats et exposer un calendrier réaliste qui devra s’inscrire dans un délai de 24 mois.
* Evaluation : le projet doit prévoir les modalités d’évaluation de son efficacité et de son impact sur la démocratie en santé.
* Transposabilité et/ou généralisation possible dans d’autres structures de même type

Les dossiers déposés seront analysés par un comité de sélection composé de représentants d’associations agréées, de représentants de la Commission Spécialisée dans le domaine des Droits des Usagers et de la Commission Spécialisée pour les prises en charge et accompagnements médicosociaux de la CRSA ainsi que de représentants de l’ARS.

Au vu de l’avis de ce comité, le Directeur Général de l’ARS rendra la décision finale.

1. **Décision et financement**

***V.a Financement***

Une subvention pouvant atteindre 6000 euros au maximum sera attribuée à chacun des 3 projets sélectionnés et fera l’objet d’une valorisation, notamment par la mise en ligne du projet sur le site internet et le réseau social de l’ARS Occitanie.

Les projets sélectionnés feront l’objet d’un accompagnement financier pour leur déploiement qui ne devra pas excéder une durée de 2 ans et seront financés via le FIR, sans possibilité d’avenant pour un financement complémentaire de la part de l’ARS.

Ne sont pas éligibles à la part financée par l’ARS les frais de fonctionnement pérennes tels que les frais de structures.

***V.b Suivi***

Le bénéficiaire s’engage à informer régulièrement l’ARS de l’avancement du projet selon un calendrier programmé entre la structure et l’ARS. A minima seront réalisés un point d’étape tous les 6 mois et un rapport d’activité annuel comportant les résultats de l’évaluation.

Le bénéficiaire s’engage au terme du projet à remettre à l’ARS un compte rendu financier reprenant le suivi et l’exécution des crédits liés au projet.

***V.c Engagement***

Le porteur de projet s’engage à :

* mentionner dans toute publication et/ou communication relative au projet le soutien de l’ARS
* utiliser la totalité de la somme allouée au service du projet retenu
* restituer sans délai les financements non utilisés à l’agent comptable de l’ARS
* élaborer un rapport d’activité.
1. **Modalités de réponse et calendrier**
* *Composition du dossier de candidature*

Le dossier de consultation est téléchargeable sur le site de l’ARS

<https://www.occitanie.ars.sante.fr>

Ce dossier contient le présent document ainsi que le formulaire de candidature et les consignes de remplissage.

* *Modalités de dépôt*

Le formulaire complété (5 pages maximum) sera adressé en version dématérialisée par courriel uniquement à l'adresse suivante :

ARS-OC-DUAJ-DEMOCRATIE-SANITAIRE@ars.sante.fr

Les annexes seront jointes sous fichier *.zip.*

* *Calendrier* :

Date limite de réception des candidatures :

**15 octobre 2019 à minuit**

Date de décision du Directeur Général de l’ARS, après avis du comité de sélection :

**15 novembre 2019**

Information des candidats **à compter du 18 novembre 2019**

* *Contact*

Pour tout renseignement complémentaire, s’adresser à

ars-oc-duaj-democratie-sanitaire@ars.sante.fr

Référent : Carole Laporte 🕿 04 67 07 20 11

# Dossier promoteur

# « Services de Soins Infirmiers à Domicile (SSIAD) et Services Polyvalents d’Aide et de Soins à Domicile (SPASAD)

# engagés en démocratie en santé »

Se référer au document « Consignes de remplissage »

*Identification du (des) porteur(s) de l’initiative*

|  |  |
| --- | --- |
| Nom de la structureAdresse postale |  |
| Nom de la personne représentant la structure déposant le dossierFonctionTéléphoneMail |  |
| Nom du contactFonctionTéléphoneMail |  |

|  |
| --- |
| **Intitulé de votre initiative** |
| **Quels objectifs poursuivez-vous ?** |

|  |
| --- |
| Description précise et concise du fonctionnement du candidature ( démarche partenariale, caractère innovant, méthodologie retenue, modélisation)  |

|  |
| --- |
| Délais : date de mise en œuvre et durée envisagée |

|  |
| --- |
| **Public bénéficiaire** |

|  |
| --- |
| **Territoire de mise en œuvre et zone géographique couverte** |

|  |
| --- |
| **Plan de communication** |

|  |
| --- |
| **Principaux partenaires** |

|  |
| --- |
| **Coût global** |
| **Source(s) de financement** |
| **Est-il prévu une participation financière des bénéficiaires ?**  OUI ❑ NON ❑Si oui, à combien s’élève-t-elle ? |

|  |
| --- |
| **Calendrier**Initiative déjà mise en œuvre OUI ❑ NON ❑ Si oui : Date de mise en œuvre : Si non, calendrier prévisionnel  |

|  |
| --- |
| **Méthode d’évaluation et indicateurs choisis aux regards de vos objectifs** |

|  |
| --- |
| Lister les annexes en les numérotant et les joindre en PJ sous fichier *.zip* :1. Evaluation / bilan

Si besoin rajouter annexe. |

|  |
| --- |
| Signature du représentant et cachet de la structure |

**- Le dossier ne doit pas excéder 5 pages -**

**Date limite de réception des candidatures :**

**15 octobre 2019**

1. [www.prs.occitanie-sante.fr](http://www.prs.occitanie-sante.fr) [↑](#footnote-ref-1)